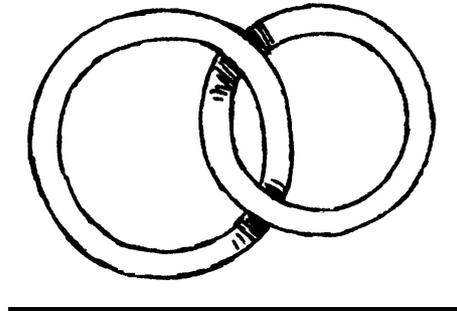


## **Ce que nous croyons** **“Le mariage, pourquoi ?”**



### **POURQUOI SE MARIER ?**

Cette question est aujourd’hui légitime, pour toutes sortes de raisons. En voici trois :

- Depuis quelques années, le nombre des hommes et des femmes qui vivent en couple sans être mariés est en constante augmentation. La société, les Eglises et même les familles sont devenues de plus en plus tolérantes à l’égard des cohabitants. Ces derniers n’attendent plus ni autorisation, ni soutien, ni de la part de la société civile, ni des Eglises. Le couple tend à devenir une affaire strictement privée entre la femme et l’homme concernés.

- Les jeunes, en particulier, sont moins rêveurs et moins idéalistes, recherchent l’authenticité et l’intensité dans le quotidien de leur relation. L’exigence porte sur la qualité et la réciprocité des échanges réellement vécus. Cette exigence va plus ou moins de pair avec la conscience de la fragilité de la relation homme-femme, illustrée par le nombre grandissant de séparations et de divorces.

- Le monde où nous vivons est marqué par les crises et les changements. Hommes et femmes changent eux aussi. Peut-on, dans ces conditions, formuler un projet de vie à deux, sachant que la chance de durée moyenne des couples est actuellement de l’ordre d’un demi-siècle ?

**L’union conjugale apparaît pour ces raisons comme un pari devant lequel nombre d’hommes et de femmes hésitent. Elle peut devenir un acte de foi, rendant compte d’une espérance, don de Celui qui s’est plu à créer l’homme et la femme comme compagnons**

## QUE DIT LA BIBLE ?

La Bible, souvent citée comme référence, nous réserve quelques surprises, et d'abord celle-ci : elle parle souvent de vie conjugale, mais très peu du mariage. On s'attendrait à y trouver au moins une fois une loi fondamentale instituant le mariage. Or, il n'en est pas ainsi. Par contre, les premières pages racontent l'oeuvre de Dieu, qui créa l'homme et la femme comme deux êtres sexués, les chargea d'humaniser la terre et les bénit. Un peu plus loin, nous lisons que Dieu met une triple condition à la formation du couple : quitter père et mère, s'attacher à l'autre et devenir une seule chair (Gen.2 : 24).

Il n'est pas question de cérémonies obligatoires ou de règles qui seraient imposées. Nous trouvons par contre des récits qui nous racontent comment des hommes et des femmes se sont unis, dans des circonstances, selon des coutumes assez diverses. Le texte ci-dessus, qui est repris quatre fois dans le Nouveau Testament, et qui sert de pierre angulaire aux développements sur la vie du couple selon la volonté du Créateur, indique un triple mouvement : la séparation d'avec la génération précédente, l'attachement mutuel et le devenir commun.

L'idée du couple uni pour le meilleur et pour le pire est elle-même le fruit d'une expérience vécue, savoir celle de Dieu qui fait alliance avec le peuple qu'il s'est choisi et auquel il s'est attaché, comme un époux à son épouse. Cette relation privilégiée a connu à travers l'histoire d'Israël des temps forts, des crises et des renouveaux. **La relation conjugale est donc elle-même une histoire à vivre, entre deux partenaires qui ont fait alliance et qui redéfinissent leur lien en fonction des changements qui interviendront nécessairement au fil des années.** La fidélité, fruit de l'amour partagé, stimule l'imagination créatrice, transforme et fait mûrir les deux partenaires, un peu comme un bon vin prend du bouquet avec l'âge. Le désir qui anime l'homme et la femme est chanté comme une flamme de l'Eternel dans le "Cantique des cantiques", qui dit et répète que "l'amour est meilleur que le vin" (Cant.4 : 10).

## QU'APPRENONS-NOUS A TRAVERS L'HISTOIRE ?

Les chrétiens, comme les témoins de la foi de l'Ancien Testament, se sont mariés pendant des siècles selon les coutumes des lieux où ils vivaient. La communauté locale se réjouissait avec les époux et intercédait pour eux lors du culte dominical. Déjà Paul, interrogé par les Corinthiens pour savoir ce qu'il convenait de faire lorsque deux croyants se fréquentaient, écrivait simplement : "qu'ils s'unissent, ils ne pêchent pas" (I Cor.7 : 36).

Ce n'est que progressivement, au cours des siècles, que l'union conjugale fut peu à peu réglementée. Ce n'est qu'en 1563 que le Concile de Trente a défini les règles du mariage en usage dans l'Eglise catholique. Ces lois virent notamment le jour pour lutter contre ce que l'on appelait à l'époque les "mariages sauvages", et que l'on appelle aujourd'hui les unions libres. Luther n'était pas en faveur d'un mariage religieux, d'une part, parce qu'il a plu au Créateur de mettre dans le coeur de l'homme et de la femme l'amour l'un pour l'autre, indépendamment de la foi et, d'autre part, parce qu'il voulait éviter que le pouvoir clérical contrôle les couples.

## SENS DU MARIAGE CIVIL

**L'union entre un homme et une femme n'est ni de l'ordre du rêve, ni de celui de l'idéal, mais du quotidien.** La vie commune doit pouvoir s'inscrire dans l'histoire, et pour cela, le couple en prenant autrui à témoin, se fait reconnaître en tant que tel par la société dans laquelle il vit.

C'est là le sens du mariage civil qui confère un statut particulier à un homme et à une femme qui rendent leur relation publique, en s'engageant l'un à l'égard de l'autre devant témoins. C'est aussi, dans l'état actuel de notre droit, la reconnaissance de l'autorité parentale du père, et l'enfant est, de ce fait, assuré d'avoir de plein droit deux parents.

Depuis la révolution française, le mariage est un acte civil. Les Eglises n'ont aucun pouvoir en la matière, sauf celui d'accueillir les couples qui veulent célébrer leur union devant Dieu.

## SENS DE LA BENEDICTION NUPTIALE

Mariés civilement, les couples sont libres de demander ou de ne pas demander la bénédiction de leur union. Si oui, ils sont donc amenés à faire une demande personnelle puisqu'il s'agit d'une démarche qui n'est pas obligatoire, le mariage civil étant reconnu comme pleinement valable par les Eglises protestantes.

Dans la plupart de nos paroisses, la célébration du mariage n'est pas une cérémonie réglée d'avance. Le couple est amené à préparer ce culte spécial, à dire ce qu'il en attend et à participer au choix des lectures, des cantiques, des prières et des engagements. A travers ces choix et les entretiens avec le pasteur, les époux peuvent saisir l'occasion qui leur est offerte pour mieux prendre conscience de leur projet, se concerter, négocier et formuler leurs attentes.

C'est dans la mesure où un homme et une femme ont rendu publique leur décision de vivre ensemble et qu'ils demandent à Dieu de bénir leur union, que la célébration à l'église prend un sens. La communauté des croyants et le pasteur sont témoins et de la demande du couple et de l'accueil que Dieu leur réserve. La bénédiction solennelle exprime, par la parole et par le geste, l'assentiment de Dieu au projet de cet homme et de cette femme, unis par les liens du mariage. Elle atteste l'engagement du Christ d'être présent tous les jours de la vie de ce couple. **Le Christ est ainsi le premier témoin des engagements mutuels des époux et les assure de sa fidélité.**

**L'union conjugale n'en reste pas moins un pari. Mais Dieu lui-même s'engage avec nous. C'est lui qui a mis dans nos coeurs, nos corps et nos esprits le désir et la capacité d'aimer. Il veut aussi accorder la force et le discernement aux partenaires pour faire face aux changements inévitables et souhaitables que tout couple rencontre. L'union conjugale n'est pas faite une fois pour toutes, mais l'homme et la femme passent aussi bien par des crises que par des renouveaux, s'ils vivent leur histoire.**

\* \* \* \* \*

\* \* \* \* \*

**“Le mariage, pourquoi ?” est l’une des brochures de la série “Ce que nous croyons”, textes édités par la Commission de formation biblique et théologique de l’ECAAL et de l’ERAL pour aider à faire découvrir les convictions de la foi protestante.**

**Ce texte a été rédigé par Th.Pfrimmer**

**ERAL : Eglise Réformée d’Alsace et de Lorraine**

**ECAAL : Eglise de la Confession d’Augsbourg d’Alsace et de Lorraine**

**Eglises membres de la Fédération Protestante de France**